

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 1^{re} séance ordinaire tenue le mercredi 11 novembre 2015 à 18 heures, dans la salle multifonctionnelle du CLSC et Centre d'hébergement de Lac-Etchemin, sis au 331, place du Sanatorium, Lac-Etchemin.

PERSONNES PRÉSENTES :

M. Normand BAKER
M. Denis BEAUMONT
M^{me} Brigitte BUSQUE, présidente du conseil d'administration
M^{me} Josée CARON
M^{me} Diane FECTEAU
M^{me} Suzanne JEAN
M^{me} Maryan LACASSE
M. Michel LANGLAIS
M. Ghislain LEPAGE, observateur
D^r Jean-François MONTREUIL
M. Pierre NAUD
M. Daniel PARÉ, président-directeur général
M. Yvan ST-HILAIRE

PERSONNE ABSENTE :

D^{re} Anne-Marie SAVOIE

2015-01-01. OUVERTURE DE LA 1^{RE} SÉANCE ORDINAIRE

Madame Brigitte Busque, présidente, déclare ouverte la première séance ordinaire du conseil d'administration à 18 heures. Elle souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence.

2015-01-02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-dessous est proposée par monsieur Yvan St-Hilaire et appuyée de monsieur Michel Langlais, et ce, en tenant compte des ajouts suivants :

2015-01-17.1 Motion de remerciements à l'intention du CLSC et Centre d'hébergement de Lac-Etchemin;

2015-01-17.2 Motion de félicitations à l'intention de l'Ordre régional des infirmières et des infirmiers de Chaudière-Appalaches;

ORDRE DU JOUR

- 2015-01-01. Ouverture de la 1^{re} séance ordinaire;
- 2015-01-02. Adoption de l'ordre du jour;
- 2015-01-03. Rapport de la présidente du conseil d'administration;
- 2015-01-04. Rapport du président-directeur général;
- 2015-01-05. Période de questions du public (30 minutes);
- 2015-01-06. Nomination des membres du comité de vérification;
- 2015-01-07. Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- 2015-01-08. Nomination des membres du comité de vigilance et de la qualité;

DIRECTION GÉNÉRALE

2015-01-09. Avis de présentation relativement au projet de règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement;

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE — PROGRAMMES SOCIAUX ET DE RÉADAPTATION

- 2015-01-10. Nomination de l'adjoint ou de l'adjointe de la directrice de la protection de la jeunesse;
- 2015-01-11. Désignation de signataires autorisés à la RAMQ pour le programme Dépendance;

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE — PROGRAMME SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

- 2015-01-12. Plan régional des effectifs médicaux (PREM) en médecine de famille 2016 et liste des priorités de recrutement;
- 2015-01-13. Cessation d'exercice de médecins et de pharmaciens;

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

2015-01-14. Servitude Hydro-Québec;

SUIVI DE GESTION

2015-01-15. Liste des résolutions adoptées par le président-directeur général depuis la création du nouvel établissement le 1^{er} avril 2015;

AFFAIRES DIVERSES

- 2015-01-16. Dépôt et adoption du calendrier des séances du conseil d'administration 2015-2016;
- 2015-01-17. Date et lieu de la prochaine séance du conseil d'administration (le mercredi 9 décembre 2015);

- 2015-01-17.1 Motion de remerciements à l'intention du CLSC et Centre d'hébergement de Lac-Etchemin;
- 2015-01-17.2 Motion de félicitations à l'intention de l'Ordre régional des infirmières et des infirmiers de Chaudière-Appalaches;
- 2015-01-18. Clôture de la 1^{re} séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-03. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontre inaugurale des membres du conseil d'administration : Le jeudi 22 octobre dernier s'est tenue au siège social de Sainte-Marie la rencontre inaugurale des membres du conseil d'administration, et ce, avant la tenue des séances régulières. Lors de cette journée, un portrait de l'établissement a été présenté (vision, clientèle, territoire, défis et enjeux, etc.). Également, la directrice de la protection de la jeunesse, madame Caroline Brown, est venue rencontrer les membres pour leur expliquer en quoi consiste son mandat.

Formation des membres du conseil d'administration : Le jeudi 5 novembre 2015 s'est déroulée au siège social de Sainte-Marie, une journée de formation à l'intention des membres du conseil d'administration. Cette formation était dispensée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Collège des administrateurs de sociétés. À cette occasion, les membres ont pu en apprendre davantage sur leur rôle et le fonctionnement des conseils et comités institués par le conseil d'administration.

Élection des officiers du conseil d'administration : Lors d'une rencontre à huis clos tenue avant la présente séance, les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du vice-président et du secrétaire du conseil d'administration. À l'issue de la période de mise en candidatures, madame Josée Caron et monsieur Daniel Paré ont été élus vice-présidente et secrétaire, respectivement.

Sièges vacants au conseil d'administration : Quatre sièges sont vacants pour le moment, soit un siège réservé au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens; les trois autres sont réservés pour des membres indépendants. À noter que les quatre sièges seront comblés par des personnes nommées par le Ministre.

2015-01-04. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Travaux majeurs de rénovation au Centre d'hébergement de Sainte-Croix : C'est le 24 avril dernier qu'a eu lieu l'inauguration de travaux majeurs de rénovation, travaux qui ont permis d'améliorer grandement la qualité de vie des résidents en modernisant leur environnement. Les travaux d'agrandissement et de réaménagement, réalisés au coût de 2 millions de dollars, ont été financés conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par l'établissement.

Début des travaux du Complexe santé Lévis-Les Rivières (clinique réseau) : Le 29 avril dernier a eu lieu la première pelletée de terre soulignant le début des travaux de ce projet initié par les médecins du GMF Saint-Rédempteur et par le groupe de radiologistes de Lévis. Ce projet d'organisation de première ligne vise à augmenter l'accessibilité pour la clientèle, inscrite ou sans médecin de famille, aux prises avec des problèmes chroniques ou ponctuels de santé, dans le secteur ouest d'Alphonse-Desjardins.

L'immeuble de trois étages pourra accueillir jusqu'à 45 médecins de famille en incluant les installations du GMF Saint-Rédempteur, lequel demeurera accessible à sa clientèle. Une trentaine d'omnipraticiens ainsi que plusieurs spécialistes du secteur de la santé seront regroupés dans le nouveau complexe qui disposera d'une clinique de radiologie et d'un centre de prélèvements.

Construction d'un centre régional intégré de cancérologie (CRIC) dans la région de la Chaudière-Appalaches : Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Dominique Vien en ont fait l'annonce le 8 octobre dernier.

Le budget total prévu pour le projet du CRIC est de près de 158 millions de dollars. Le financement sera assuré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, à même l'enveloppe réservée pour ce projet dans le cadre du programme québécois des infrastructures (PQI). Pour sa part, le CISSS de Chaudière-Appalaches contribuera pour une somme de 460 000 \$. L'échéancier prévoit le début des travaux dès l'automne 2015 afin que les premiers patients puissent être accueillis à l'hiver 2019.

Campagne de vaccination contre la grippe : Le CISSS de Chaudière-Appalaches a mis sur pied une campagne de vaccination pour faciliter l'accès au meilleur moyen de protection contre cette maladie grave qu'est la grippe, et ce, pour tout son personnel. De plus, la population est invitée à se faire vacciner dans l'un ou l'autre des sites prévus à cette fin sur tout le territoire de la Chaudière-Appalaches.

Adoption du projet de loi 20 : Après plusieurs mois d'étude, l'Assemblée nationale a adopté le mardi 10 novembre 2015 le projet de loi 20 sur l'accès aux médecins et à la procréation assistée. La nouvelle loi porte essentiellement sur l'accès aux médecins de famille et aux médecins spécialistes. Une série de mesures visant à améliorer l'accès aux soins de première ligne, comme l'établissement de super cliniques, baptisées groupes de médecine de famille réseau (GMF-R), et la garantie de pouvoir consulter son médecin de famille dans un délai de trois jours ont été instaurées. L'objectif est d'augmenter la proportion de Québécois qui ont un médecin de famille de 70 % à 85 % d'ici 2018.

Grand prix Innovation clinique Banque Nationale 2015 : L'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Chaudière-Appalaches a reçu ce prix à l'occasion du congrès annuel de l'OIIQ pour le projet intitulé « Contribution de l'infirmière lors d'un constat de décès à distance au CSSS Alphonse-Desjardins ». Dans le cadre de ce projet, l'infirmière devient une ressource pivot en cas de décès d'un usager ayant une ordonnance de non-réanimation, survenant soit en soins à domicile, en milieu d'hébergement, ou à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Ce projet est actuellement déployé dans l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches et dans celle du Bas-Saint-Laurent. Il pourrait aussi être appliqué ailleurs.

2015-01-05. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Avant de débiter, la présidente fait lecture de la procédure entourant la période de questions, procédure que devront respecter le public et les représentants des médias lors des séances ultérieures. Quelque onze personnes du public sont présentes, dont un représentant du journal local.

Une question est posée par la représentante de la CSN du secteur des Etchemins en ce qui a trait aux coupures de postes, à l'absence de cadres supérieurs au sein de l'installation et de la non-représentativité des Etchemins au conseil d'administration.

2015-01-06. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le président-directeur général, monsieur Daniel Paré, rappelle que le conseil d'administration a l'obligation d'instituer un comité de vérification et d'en nommer les membres, et ce, en regard de la Loi sur la santé et les services sociaux. Monsieur Paré explique le processus de mise en candidatures pour la nomination des membres du comité de vérification et procède à un appel de candidatures de membres indépendants pour combler trois sièges.

Monsieur Normand Baker propose madame Suzanne Jean. Monsieur Denis Beaumont appuie. Madame Jean accepte.

Madame Josée Caron propose monsieur Normand Baker. Monsieur Michel Langlais appuie. Monsieur Baker accepte.

Monsieur Normand Baker propose docteur Jean-François Montreuil. Monsieur Pierre Naud appuie. Docteur Montreuil accepte.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 181 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), le conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches a l'obligation de créer un comité de vérification;

ATTENDU QUE ledit comité est composé de cinq membres dont une majorité de membres indépendants du conseil d'administration, tel qu'il est défini à l'article 181 de ladite loi;

ATTENDU QUE le comité doit être présidé par un membre indépendant;

ATTENDU QU' au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière comptable ou financière;

ATTENDU QUE lesdits membres ne doivent pas être à l'emploi du CISSS de Chaudière-Appalaches ni y exercer leur profession;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de nommer madame Suzanne Jean, messieurs Normand Baker et Jean-François Montreuil à titre de membres du comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-07. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président-directeur général explique le processus de mise en candidatures pour la nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique et procède à un appel de candidatures.

Monsieur Yvan St-Hilaire propose madame Josée Caron. Monsieur Michel Langlais appuie. Madame Caron accepte.

Monsieur Pierre Naud propose madame Maryan Lacasse. Docteur Jean-François Montreuil appuie. Madame Lacasse accepte.

Monsieur Normand Baker propose monsieur Michel Langlais. Madame Josée Caron appuie. Monsieur Langlais accepte.

Monsieur Normand Baker propose monsieur Yvan St-Hilaire. Madame Diane Fecteau appuie. Monsieur St-Hilaire accepte.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 181 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), le conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches a l'obligation de créer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE ledit comité est composé de cinq membres dont une majorité de membres indépendants du conseil d'administration, tel qu'il est défini à l'article 181 de ladite loi;

ATTENDU QUE le comité doit être présidé par un membre indépendant;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de nommer mesdames Josée Caron et Maryan Lacasse ainsi que messieurs Michel Langlais et Yvan St-Hilaire à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-08. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

Le président-directeur général explique en quoi consiste le mandat du comité ainsi que les responsabilités qui en découlent. Il procède ensuite à l'appel de candidatures pour les trois sièges réservés aux membres indépendants.

Madame Suzanne Jean propose monsieur Denis Beaumont. Docteur Jean-François Montreuil appuie. Monsieur Beaumont accepte.

Madame Josée Caron propose monsieur Normand Baker. Monsieur Pierre Naud appuie. Monsieur Baker accepte.

Madame Maryan Lacasse propose monsieur Michel Langlais. Madame Diane Fecteau appuie. Monsieur Langlais accepte.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 181.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), le conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches a l'obligation de créer un comité de vigilance et de la qualité;

ATTENDU QUE ledit comité est composé de cinq membres dont le président-directeur général et le commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

ATTENDU QUE les trois autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement;

ATTENDU QUE l'une de ces trois personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers pour siéger au conseil d'administration, tel qu'il est défini au paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 129 de ladite loi;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de nommer messieurs Denis Beaumont, Normand Baker et Michel Langlais à titre de membres du comité de vigilance et de la qualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE

2015-01-09. AVIS DE PRÉSENTATION RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE CERTAINS ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS ENGAGEANT LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Le président-directeur général mentionne qu'il s'agit ici d'un point d'information. En effet, dans le contexte de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, le MSSS a préparé des projets-type de règlements, dont celui sur la délégation de signature. Selon toute vraisemblance, ce règlement sera déposé pour approbation à la séance du conseil d'administration prévue en décembre.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – PROGRAMMES SOCIAUX ET DE RÉADAPTATION

2015-01-10. NOMINATION DE L'ADJOINT OU DE L'ADJOINTE DE LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le président-directeur général explique aux membres qu'il est important de procéder à la nomination d'une personne habilitée à remplacer la directrice de la protection de la jeunesse - directrice provinciale, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

ATTENDU QUE la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., P-34.1) prévoit la désignation d'une personne pour remplacer le directeur de la protection de la jeunesse -directeur provincial en cas d'absence ou d'empêchement temporaire;

ATTENDU la nouvelle structure organisationnelle de l'établissement;

ATTENDU QUE le président-directeur général suivant la tenue du processus de sélection et après consultation auprès de la directrice de la protection de la jeunesse - directrice provinciale recommande de désigner madame Chantal Poulin pour assumer cette fonction;

Sur proposition dûment formulée par monsieur Michel Langlais et appuyée de monsieur Denis Beaumont, il est résolu de nommer madame Chantal Poulin comme remplaçante en cas d'absence ou d'empêchement temporaire de la directrice de la protection de la jeunesse - directrice provinciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-11. DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS À LA RAMQ POUR LE PROGRAMME DÉPENDANCE

Le président-directeur général explique qu'en raison du changement de fonction des personnes actuellement autorisées à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour le paiement des médecins dispensant des services à la clientèle du programme Dépendance, il est important de nommer de nouveaux signataires.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

ATTENDU QUE monsieur Michel Larochelle et madame Andrée Fortin sont actuellement signataires autorisés auprès de la RAMQ à signer les demandes de paiement des médecins pour les services dispensés à la clientèle du programme Dépendance;

ATTENDU QU'À la suite de la fusion des établissements de Chaudière-Appalaches et de l'agence régionale créant ainsi le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le 1^{er} avril 2015, les signataires autorisés occupent maintenant des fonctions différentes au sein d'autres directions;

ATTENDU QU'IL est important de transmettre les bonnes informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec afin qu'il n'y ait pas d'interruption de paiement aux médecins dispensant des services à la clientèle du programme Dépendance;

ATTENDU QU' une résolution modifiant la liste des signataires autorisés au programme Dépendance doit être adoptée par le conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches, et ce, pour respecter les exigences de la RAMQ à cet égard.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Yvan St-Hilaire et appuyée de docteur Jean-François Montreuil, il est résolu d'autoriser monsieur Michel Laroche et monsieur Michel Huard, directeur et directeur adjoint des programmes Santé mentale et Dépendance, respectivement, à attester pour l'établissement l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins exerçant au programme Dépendance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – PROGRAMME SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

2015-01-12. PLAN RÉGIONAL DES EFFECTIFS MÉDICAUX (PREM) EN MÉDECINE DE FAMILLE 2016 ET LISTE DES PRIORITÉS DE RECRUTEMENT

Le président-directeur général explique que l'établissement est en attente d'une proposition du MSSS pour la répartition de 11 postes nouveaux facturants et 8 postes en mobilité interrégionale (PREM 2016) pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Il ajoute qu'à la prochaine séance du conseil le plan de partage des ressources sera déposé par le département régional de médecine générale (DRMG), illustrant la répartition des postes en lien avec les priorités de recrutement pour chaque territoire.

2015-01-13. CESSATION D'EXERCICE DE MÉDECINS ET DE PHARMACIENS

Le président-directeur général rappelle que le processus de cessation d'exercice d'un médecin ou d'un dentiste est très rigoureusement encadré par divers articles de loi. Ainsi, la direction des Services professionnels, par le biais de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Chaudière-Appalaches a fait parvenir à la direction générale des avis de cessation d'exercice, en l'occurrence pour sept médecins et deux pharmaciennes.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que : « Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un Centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le Centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre »;

ATTENDU QUE l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation d'accepter la demande de cessation d'exercice de sept médecins et de deux pharmaciennes;

Sur proposition dûment formulée par madame Maryan Lacasse et appuyée de docteur Jean-François Montreuil, il est résolu d'accepter les demandes de cessation d'exercice en tant que membres actifs du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Chaudière-Appalaches formulées par les professionnels suivants et qu'elles soient en vigueur aux dates ci-après mentionnées :

- Docteur Jean-Maurice D'Anjou, physiatre, en date du 31 décembre 2015;
- Docteur Lucien Grenier, omnipraticien, en date du 29 août 2015;
- Madame Linda Ouellet, pharmacienne, en date du 1^{er} octobre 2015;
- Docteure Nathalie Marceau-Gauvin, omnipraticienne, en date du 1^{er} septembre 2015;
- Docteure Christine Laprise, chirurgienne, en date du 1^{er} décembre 2015;

- Docteur Alain Gourgues, omnipraticien, en date du 6 novembre 2015;
- Docteur Reynald Gilbert, omnipraticien, en date du 30 mai 2015;
- Madame Catherine Ducharme-Désilets, pharmacienne, en date du 14 septembre 2015;
- Docteure Amélie Roussel-Canuel, omnipraticienne, en date du 1^{er} décembre 2015;

et que le président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches assure le suivi auprès du professionnel en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

2015-01-14. SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC

Le président-directeur général explique aux membres que le CISSS de Chaudière-Appalaches est propriétaire des actifs en lien avec les installations et qu'à cet égard certaines formalités administratives, telles que d'accorder une servitude, doivent être entérinées par le conseil d'administration.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

- ATTENDU QUE** Hydro-Québec a demandé au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (ci-après « CISSS de Chaudière-Appalaches »), de leur accorder une servitude pour un droit de placer, ajouter et exploiter des lignes de distribution d'énergie;
- ATTENDU QUE** Hydro-Québec a installé sur le terrain des lignes de distribution d'énergie souterraines à l'exception de deux (2) poteaux placés aux extrémités de l'assiette de servitude;
- ATTENDU QUE** les lots identifiés dans l'acte de servitude sont la propriété du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU QUE** ladite servitude n'affecte pas les services du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU QUE** les frais découlant de ladite servitude sont assumés par Hydro-Québec;
- ATTENDU** l'entente intervenue entre les parties pour la signature de l'acte de servitude ci-joint;
- ATTENDU QUE** le directeur des services techniques ainsi que la Société québécoise immobilière recommandent d'accorder ladite servitude jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'article 260, 2^e alinéa, 1^{er} paragraphe de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Ch. S-4.2) prévoit qu'un établissement public n'est pas assujéti à des autorisations préalables pour ce type de servitude;

Sur proposition dûment formulée par monsieur Normand Baker et appuyée de madame Josée Caron, il est résolu d'autoriser le président-directeur général, monsieur Daniel Paré, à signer au nom du CISSS de Chaudière-Appalaches tout document en lien avec l'accord de la servitude d'Hydro-Québec dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DE GESTION

2015-01-15. LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LA CRÉATION DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT LE 1^{ER} AVRIL 2015

Le président-directeur général explique qu'en vertu de l'article 195 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, il exerçait tous les pouvoirs du conseil d'administration, et ce, du 1^{er} avril au 30 septembre 2015. À cet effet et par souci de transparence, une liste des résolutions adoptées pendant cette période a été transmise aux membres à titre d'information.

AFFAIRES DIVERSES

2015-01-16. DÉPÔT ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

La présidente du conseil d'administration, madame Brigitte Busque, fait lecture des dates et endroits projetés pour la tenue des séances du conseil d'administration pour l'année à venir. Le président-directeur général ajoute que l'établissement désire être près de la population pour les séances publiques, c'est pourquoi le calendrier prévoit les rencontres à travers le territoire de la Chaudière-Appalaches, ce qui permettra aux administrateurs de visiter diverses installations.

Après échange, il est convenu que la séance prévue en mai 2016 se tienne en un autre lieu que l'Hôtel-Dieu de Lévis (à confirmer ultérieurement).

Sur proposition dûment formulée par monsieur Yvan St-Hilaire et appuyée de monsieur Michel Langlais, il est résolu d'adopter le calendrier des séances du conseil d'administration 2015-2016, mais de changer de site pour la tenue de la séance de mai 2016 à Lévis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-17. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au calendrier des séances publiques, la prochaine rencontre se tiendra le mercredi 9 décembre 2015, à 17 heures, au siège social de Sainte-Marie.

2015-01-17.1 Motion de remerciements à l'intention du CLSC et Centre d'hébergement de Lac-Etchemin

Des remerciements sont adressés au personnel des services informatiques et des services alimentaires du CLSC et Centre d'hébergement de Lac-Etchemin en regard du soutien apporté dans l'organisation de la première séance du conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Sur proposition dûment approuvée unanimement, il est résolu de transmettre nos remerciements au personnel concerné.

2017-01-17.2 Motion de félicitations à l'intention de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Chaudière-Appalaches

Des félicitations sont adressées à l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Chaudière-Appalaches en regard de l'obtention du Grand Prix de l'innovation clinique qui lui a été décerné lors du congrès annuel de l'OIIQ pour le projet intitulé « Contribution de l'infirmière lors d'un constat de décès à distance au CSSS Alphonse-Desjardins ».

Sur proposition dûment approuvée unanimement, il est résolu de transmettre nos félicitations aux instances concernées.

2015-01-18. Clôture de la 1^{re} séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Michel Langlais, appuyé de madame Suzanne Jean, que la séance soit levée à 18 h 40.

LES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS RECONNAISSENT L'EXACTITUDE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ET L'APPROUVENT CE 9^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015.

La présidente,

Le secrétaire,



Brigitte Busque



Daniel Paré